

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Claude Farine et consorts, intitulée « Réseau structurant de mobilité douce à Nyon : la route du Stand est-elle considérée comme prioritaire ? »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons ci-dessous la réponse de la Municipalité relative à l'interpellation de M. le Conseiller communal Claude Farine et consorts, intitulée « Réseau structurant de mobilité douce à Nyon : la route du Stand est-elle considérée comme prioritaire ? »

Préambule

La Municipalité partage entièrement les préoccupations relatives à la mobilité douce sous-jacente à l'interpellation et se réjouit de l'intérêt grandissant du Conseil Communal en la matière.

Pour la Municipalité, le développement du réseau de mobilité douce représente un enjeu fondamental pour un développement durable de son territoire. En ce sens, chaque projet de requalification de voirie intègre de manière prépondérante la circulation des cycles et des piétons.

La Municipalité répond ci-dessous aux questions posées dans l'interpellation.

1. La Municipalité considère-t-elle la piste cyclable à la route du Stand toujours comme prioritaire ? Si oui, a-t-elle passé une convention avec le propriétaire pour réserver la bande de terrain dont elle parlait en avril ?

Oui, cet aménagement cyclable est toujours prioritaire, conformément au rapport de synthèse sur le réseau cyclable de la Ville de 2014.

La réalisation de la piste cyclable pourra se faire dans le gabarit de l'alignement routier qui est une zone non constructible.

2. Puisqu'à nos yeux il y a urgence, dans quel délai entend-elle réaliser un aménagement sur ce tronçon ? Si la Municipalité estime qu'il n'y a pas urgence, quelle priorité a-t-elle défini concernant les trois artères citées plus haut ?

Nous vous confirmons que le réaménagement de la route du Stand reste une priorité de la Municipalité. Celui-ci est conditionné au délai du projet d'agglomération de 2^{ème} génération (PA2) qui prévoit la fin des travaux d'ici fin 2025. L'élaboration du cahier des charges du projet sera initiée d'ici la fin de l'année et le dossier d'appel d'offres est en cours de rédaction.

Concernant le réaménagement de la route de Divonne, le dossier d'appel d'offres est finalisé et le cahier des charges de l'étude sera initié d'ici la fin de l'année. Le groupement pluridisciplinaire de bureaux d'étude, en charge des études, sera désigné au début 2022 et une livraison des études est prévue courant 2023, sous réserve de la votation du crédit d'étude.

3. De manière plus générale, un planning des priorités a-t-il été défini pour déployer à Nyon un réseau cyclable continu et sécurisé digne de ce nom, tel qu'il avait été dessiné en 2014 (préavis 166).

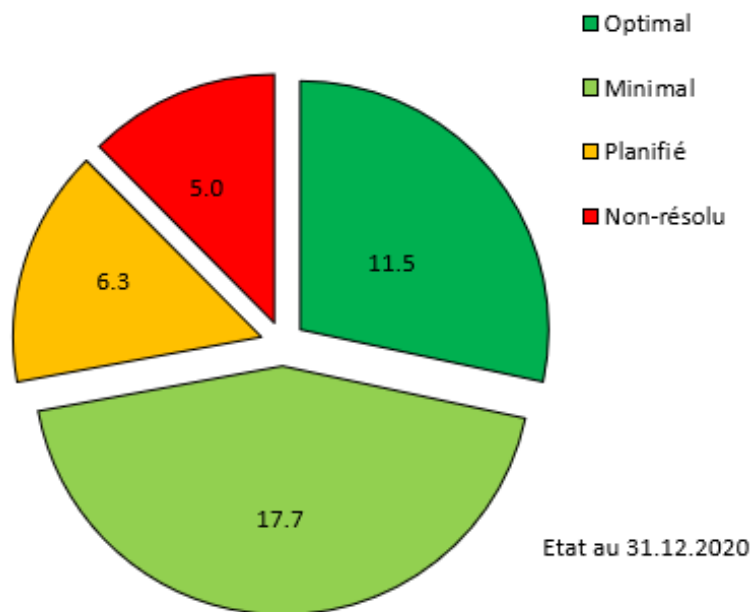
De manière globale, un diagnostic des infrastructures cyclables sera réalisé dès le printemps 2022 et permettra de dresser un état des lieux du réseau cyclable actuel et de proposer des mesures à mettre en œuvre à court terme pour encourager l'usage des modes de déplacements actifs.

En effet, la Ville a répondu cet été à un appel à projet Suisse Energie « Villes et communes innovantes », afin de promouvoir et soutenir des actions portées par les Communes dans le domaine de la mobilité durable. Cette initiative a été retenue par la Confédération et sera financée en partie par l'Office fédérale de l'Energie.

Nous souhaitons par ailleurs profiter de l'occasion pour rappeler les mesures favorables à la mobilité active mises en place depuis 2014.

Le réseau cyclable actuel a une longueur de 40.5 km. Au 31 décembre 2020, un peu moins de trois quarts des tronçons concernés sont considérés comme équipés de manière structurante ou optimale, soit près de 30 km. Il reste par contre 11 km de routes, rues ou chemin à aménager.

Etat de réalisation du réseau cyclable
Long. totale = 40.5 km



Depuis 2016, de nombreuses mesures légères et ponctuelles ont été réalisées, principalement sous la forme de marquage ou signalisation, de modération de la vitesse (zones 30) d'adaptation des carrefours, et plus récemment dans le cadre des mesures COVID.

Plusieurs projets d'envergure favorables aux cycles ont aussi été réalisés ces dernières années. C'est le cas par exemple du réaménagement de la route des Tattes d'Oies, avec la création d'un généreux trottoir mixte apprécié des cyclistes, du réaménagement du chemin des Saules et du Couchant ou encore plus récemment, du sentier du Cossy, offrant un espace sûr et confortable pour la mobilité active.

Du côté des aménagements, 17.8 km de bandes cyclables¹, 4 km de trottoirs mixtes, 2 km de voies de mobilité active, 1.5 km de zone piétonne avec vélos autorisés et 500 mètres de voies bus avec vélos autorisés peuvent être recensés sur le territoire communal. Il faut également mentionner que la Ville compte 11.8 km de zones de rencontre et zones 30, qui sont des secteurs favorables à la mobilité piétonne et cyclable.

La prochaine réalisation des différentes mesures du PA2 permettra d'ajouter 1.6 km de nouvelles voies pour la mobilité active (trois passerelles) et de renforcer les aménagements existants sur une longueur de 3.8 km (route de Divonne, route du Stand, etc.). Les mesures des PA3 et PA4 auront également des impacts bénéfiques pour les cyclistes sur l'avenue de Divonne.

Les nouvelles dispositions légales favorables aux cyclistes (tourne-à-droite vélos dans les carrefours, sas cyclables, contre-sens cyclables) ont été mises en application, dans la mesure du possible, sur le territoire nyonnais.

Par ailleurs, 123 supports sont disponibles permettant de stationner environ 1'950 vélos.

4. Enfin, quand entend-elle mettre au point un nouveau concept de mobilité urbaine (CMU) qui prenne en compte l'évolution de la situation dans le domaine et fasse une vraie place à la mobilité active ?

Selon la pratique courante, les documents directeurs en lien avec la mobilité font l'objet d'une révision régulière en lien avec l'évolution des pratiques du territoire.

En ce sens, depuis l'entrée en fonction de la nouvelle Municipalité le 1er juillet 2021, la Ville de Nyon œuvre à la révision du Concept de Mobilité Urbaine. Ce document prendra en considération les mobilités actives.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



La Secrétaire a.i :

Marine Paschoud

¹ Cela équivaut à environ 9 km de routes avec une bande dans chaque sens